



Printemps de l'Apprentissage dans le Gers : une initiative de la Région Midi-Pyrénées

Un atout pour la formation et l'accès à l'emploi



Vous êtes chef d'entreprise

Pourquoi prendre un apprenti ?

- Participer pleinement à la formation d'un futur actif de l'agriculture,
- Transmettre vos savoirs et savoir-faire,
- Contribuer au renouvellement des actifs de la profession,
- Faciliter l'accès au métier à un public issu d'un autre milieu,
- Former un salarié, un repreneur ou un associé potentiel pour votre entreprise,
- Intégrer progressivement ce nouvel actif sur votre entreprise.

Quels sont vos engagements en tant que maître d'apprentissage ?

- Former l'apprenti en partenariat avec le CFAA : participer aux rencontres pédagogiques proposées ; expliquer, faire réaliser et évaluer les activités prévues dans l'entreprise.
- Appliquer le contrat de travail dans le respect du code du travail et de la convention collective en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité.

Comment êtes-vous accompagnés dans cette fonction ?

- Aides financières : Aide à l'embauche et aide au soutien à l'effort de formation accordée par le Conseil Régional, exonération de cotisations, crédit d'impôt (voir détails sur la Volonté Paysanne n° 1195 du 29 avril 2011)
- Conseil à l'élaboration du contrat réalisé par la Chambre d'Agriculture.
- Formation à la fonction de maître d'apprentissage proposée par la Chambre d'Agriculture.

Vous avez entre 16 et 25 ans

Pourquoi choisir cette voie de formation ?

- Pour :
- Vous former tout en travaillant et acquérir une expérience professionnelle grâce à l'alternance entreprise/CFA,
 - Signer, souvent, un premier contrat de travail ; votre rémunéra-

tion sera fonction de votre âge et de votre année de formation,

- Accéder au monde du travail tout en continuant vos études,
- Vous former par l'apprentissage quel que soit le niveau de diplôme, du CAPA au diplôme d'ingénieur

Quelles sont les conditions pour

être apprenti ?

- Etre âgé de 16 à 25 ans. Des dérogations à ces limites d'âge sont possibles sous certaines conditions,
- Signer un contrat de travail avec une entreprise d'une durée de un à trois ans. (voir détails sur la Volonté Paysanne n° 1195 du 29 avril 2011).

Quelles formations pour quels métiers ?

Le Centre de Formation des Apprentis Agricoles du Gers Lavacant à Pavie prépare aux métiers :

- De l'Agriculture, de l'horticulture, de la vigne et du paysage
- Des services aux personnes
- De l'agroalimentaire

Les formations dispensées :

SERVICES EN MILIEU RURAL
* CAPA SMR : Services en Milieu Rural

POLY-CULTURE ELEVEGE
* CAPA PAUM : Productions Agricoles Utilisation de Matériels

HORTICULTURE ET TRAVAUX PAYSAGERS
* CAPA TP : Travaux Paysagers
* CAPA Horti : Productions Horticoles - Florales et Légumières

VITICULTURE
* CAPA VV : Vigne et Vin - Site de Riscle
* CS Commercialisation des Vins Site de Riscle
* BTSA VO : Viticulture oenologie - Site de Riscle (en collaboration avec le CFAA du Lot)

GESTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
* BP REA : Responsable d'Ex-

ploitation Agricole - site de Mirande
* BTSA ACSE : Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation

INDUSTRIES AGRO ALIMENTAIRES

* Bac Pro BIT : Bio-Industries de Transformation (en collaboration avec l'IFRIA)
* CS : Production, Transformation et Commercialisation des produits fermiers - Site d'Auch Lavacant - Site de Mirande
* BTSA STA : Sciences et Technologies des Aliments (en collaboration avec l'IFRIA)

Contact et renseignements :
Pierre Daran, Directeur du CFAA du Gers au 05.62.61.52.25.

Lexique :
- CFAA : Centre de Formation d'Apprentis Agricoles
- CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (niveau V)
- CS : Certificat de Spécialisation (niveau IV)
- BP : Brevet Professionnel (niveau IV)
- BTSA : Brevet Technicien Supérieur Agricole (niveau III)
- IFRIA : Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires.

Forum Apprentissage

Mardi 05 juillet 2011 de 14 heures à 17 heures

Chambre de Commerce et d'Industrie, Place Jean David, 32000 AUCH - Entrée libre

Venez vous renseigner sur :

1. Les possibilités de formations par apprentissage sur le département
2. Les métiers
3. Les démarches pour

contacter un employeur et signer un contrat
4. Les offres de contrats d'apprentissage

Pour plus d'information

contactez : la Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Apprentissage - Joël SABATHIER, route de Mirande, BP 70161 32003 Auch Cedex - Tél. 05.62.61.77.43

Déposez vos candidatures, venez vous renseigner.

Bourse Régionale des offres d'emploi en apprentissage

www.contrat.pourlesapprentis.fr

Partenaires :

La Bourse d'offre des contrats d'apprentissage mise en place par le Conseil Régional de Midi Pyrénées regroupe les 3 chambres consulaires et le Pôle Emploi.

Objectifs :

1. Développer l'offre de contrats de travail avec formation en alternance
2. Répertoire en un seul outil toutes les offres pour ce type de contrats sur la région
3. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
4. Mettre en ligne les offres

Employeurs vous souhaitez déposer une offre :

Contactez :

la Chambre d'Agriculture du Gers - Pôle Apprentissage - Joël SABATHIER, route de Mirande, BP 70161 32003 Auch Cedex - Tél. 05.62.61.77.43